

SAS A&M PARTNERS
20 rue des bains
14360 TROUVILLE-SUR-MER

COMPTES ANNUELS
Période du 6 janvier 2022 au 31 mai 2023

certifié conforme à l'original



TALENZ GROUPE FIDORG

rue des Bateliers - ZI
14800 TOUQUES
02.31.14.62.00
deauville@talenz-fidorg.fr
www.fidorg.talenz.fr



COMPTES DE RÉSULTAT

Du 06/01/2022 au 31/05/2023

	Du 06/01/22 Au 31/05/23	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	4 639,00		4 639,00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 639,00		4 639,00	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 639,00		-4 639,00	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT Taux impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-4 639,00		-4 639,00	
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)				
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 639,00		4 639,00	
Bénéfice ou Perte	-4 639,00		-4 639,00	

SAS A&M PARTNERS
20 rue des bains
14360 TROUVILLE-SUR-MER

COMPTES ANNUELS
Période du 6 janvier 2022 au 31 mai 2023

certifié conforme à l'original



TALENZ GROUPE FIDORG

rue des Bateliers - ZI
14800 TOUQUES
02.31.14.62.00
deauville@talenz-fidorg.fr
www.fidorg.talenz.fr



BILAN - ACTIF

Du 06/01/2022 au 31/05/2023

ACTIF	Valeurs au 31/05/23			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations tech., matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations financières (2) Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	437 493,30		437 493,30	
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Clients (3) Clients douteux, litigieux (3) Groupe et associés (3) Capital souscrit - appelé non versé Valeurs mobilières de placement Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	83 537,23		83 537,23	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	521 030,53		521 030,53	
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 06/01/2022 au 31/05/2023

PASSIF	Valeurs au 31/05/23	Valeurs au
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 380 238,00)	380 238,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 639,00	
SITUATION NETTE	375 599,00	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	375 599,00	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	141 255,30	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	3 476,23	
Fournisseurs, factures non parvenues	700,00	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	145 431,53	
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	521 030,53	
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	145 431,53	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

A&M PARTNERS

Société par Actions Simplifiée (Société à associé unique)

Au capital de 380 238 €

Siège social : 20 rue des Bains

14360 TROUVILLE-SUR-MER

RCS LISIEUX 909 036 592

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le trente novembre

A quatorze heures

Le soussigné, **Monsieur Alexis MEESE**,

Associé Unique de la Société « **A&M PARTNERS** », Société par Actions Simplifiée, au capital de 380 238 €, divisé en 380 238 actions de 1 € chacune, dont le siège social est situé 20 rue des Bains – 14360 TROUVILLE-SUR-MER, immatriculée au RCS de LISIEUX sous le numéro 909 036 592,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alexis MEESE a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 mai 2023**.

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont présentées en annexe du présent procès-verbal.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice social de la société qui a débuté le 06/01/2022.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 mai 2023** et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 mai 2023**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Elle donne quitus au Président pour sa gestion.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître **une perte de 4 639,00 €**, décide de l'affecter Au compte « **Report à nouveau** ».

Conformément à la loi et s'agissant du premier exercice social, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

En outre aucune charge non déductible au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été constatée au cours de l'exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

L'Associé Unique précise qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'Associé Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alexis MEESE



SAS A&M PARTNERS
20 rue des bains
14360 TROUVILLE-SUR-MER

COMPTES ANNUELS
Période du 6 janvier 2022 au 31 mai 2023

certifié conforme à l'original



TALENZ GROUPE FIDORG

rue des Bateliers - ZI
14800 TOUQUES
02.31.14.62.00
deauville@talenz-fidorg.fr
www.fidorg.talenz.fr



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 06/01/2022 au 31/05/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2023 dont le total est de 521 030,53 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -4 639,00 Euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 06/01/2022 au 31/05/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La holding detient :

- 99.8% de la SARL CHEZ PAULETTE par apport de titres de Mr Alexis MEESE
- 99.8% de la SARL LA MER PAULETTE par achat des titres de Mr MEESE
- 95% de la SCI MEESE par souscription au capital.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/05/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 06/01/2022 au 31/05/2023

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.